

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 04 avril 2023 à 10 h 00

Membres en exercice :	Date de la convocation: 28/03/2023
11	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE, Isabelle TOULZAC par Martine PERIE
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Pascal LEFEVRE

Objet: ADMISSION EN VALEUR - DE_012_2023

O B J E T: ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES CONSIGNÉS DES ANNÉES 218,2019

Concernant le compte de l'assainissement nous avons reçu une proposition de Mr Le trésorier par courrier explicatif du 21 septembre 2022, il expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-joint, en raison des motifs énoncés.

il demande en conséquence , l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de 18,88€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes :

- n° r-1-33 de l'exercice 2018, inférieur seuil de poursuite d'un montant de 0,06€
- n° T-65 de l'exercice 2019, inférieur seuil de poursuite d'un montant de 0,02€
- n° T-88 de l'exercice 2019, ordre numéro 1 , inférieur seuil de poursuite d'un montant de 3,96€
- n° T-88 de l'exercice 2019, ordre numéro 2 , inférieur seuil de poursuite d'un montant de 13,19€

-n° T-88 de l'exercice 2019, ordre numéro 3 , inférieur seuil de poursuite d'un montant de 1,65€

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 18.88 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.

Publiée le :

Le Maire,
JL. BALADRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___